

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Challenge des talents 2024 »

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société **Decor Discount** organise, du **21 octobre au 15 novembre 2024**, un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu-concours n'est ni organisé ni parrainé par les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide et résidant en France métropolitaine. Sont exclues de la participation les personnes employées par la société organisatrice, leur famille ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Les mineurs ne sont pas autorisés à participer. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert du **21 octobre au 15 novembre 2024**. **Les modalités de participation sont les suivantes :**

1. Chaque participant doit remplir un formulaire comprenant les informations suivantes :
 - Nom, prénom, adresse email, téléphone, code postal.
 - L'acceptation obligatoire du règlement.
2. Les participants peuvent choisir de participer de deux manières :
 - a. En soumettant jusqu'à **deux photos maximum** dans l'une des catégories suivantes :
 - **Aménagement extérieur** (gazon synthétique, coussins...)
 - **Décoration de pièce** (papier peint, moquette, textile...)
 - **Maroquinerie** (sacs, trousse, accessoires...)
 - **Zéro déchets** (cotons réutilisables, essuie-tout...)

Un participant peut choisir de participer **dans une ou plusieurs catégories**, à raison de deux photos maximum par catégorie. **La photo soumise doit mettre en valeur une majorité de produits vendus chez Decor Discount.**

- b. En votant pour leurs réalisations préférées parmi celles soumises par les autres participants. Chaque vote contribue à déterminer les photos gagnantes selon les votes du public.

Conditions à respecter :

- **Une seule participation par personne** est autorisée (même nom, même prénom ou même adresse électronique).
- Tout participant ne respectant pas ces conditions sera exclu du concours.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Un total de **1600 € de bons cadeaux** est à gagner, répartis de la manière suivante :

- **Chaque jour** : 60 bons de **10 €** seront attribués par tirage au sort (instant gagnant) et sont ouverts à tous les participants.
- Pour les photos ayant reçu le plus de votes : **4 bons d'achat de 100 €**.
- Pour les photos sélectionnées par le jury : **3 bons d'achat de 200 €**.

Conditions d'utilisation des bons cadeaux :

- Les bons cadeaux seront envoyés par email.
- Ils sont valables sur l'ensemble du panier, hors frais de port.
- Ils sont utilisables en ligne ou en magasin, sur présentation du code lors du passage en caisse.
- **Les bons cadeaux sont valables du 21/10/2024 à 00:00 au 16/02/2025 à 23:00.** Au-delà de cette période, ils ne pourront plus être utilisés, et aucune prolongation ou compensation ne sera accordée.

Les dotations ne peuvent en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants des bons de 100€ et 200€ seront désignés selon deux critères :

1. **Les photos ayant reçu le plus de votes** sur la période du jeu.
2. **Les photos choisies par un jury** interne à Decor Discount.

Les gagnants des bons de 10 € seront gagnés par instant gagnant.

Les instants gagnants sont des moments précis prédéterminés de manière aléatoire, qui déclenchent l'attribution d'une dotation à un participant. Ces instants sont qualifiés d'« ouverts ». Un participant sera déclaré gagnant s'il joue au moment exact de l'instant gagnant (date, heure, minute et seconde du serveur du Jeu). Si aucun participant ne joue à ce moment-là, le premier participant à jouer après cet instant gagnant sera déclaré gagnant.

Les gagnants seront informés par email et recevront leur bon cadeau dématérialisé dans un délai raisonnable après la clôture du concours.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les bons d'achat seront envoyés par email aux gagnants dans un délai raisonnable après la clôture du concours.

Les bons sont strictement personnels et ne peuvent être cédés, échangés ou remboursés, totalement ou partiellement. Si un gagnant renonce à son lot, celui-ci pourra être attribué à un autre participant ou conservé par la société organisatrice.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, Décor Discount se réserve le droit de remplacer les lots par des dotations équivalentes en nature et en valeur.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 8 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU

La société **Decor Discount** se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le jeu-concours à tout moment, sans préavis ni justification, et ce sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au jeu-concours, la société Decor Discount est amenée à collecter des données personnelles (nom, prénom, adresse email, téléphone, etc.). Ces données sont collectées uniquement dans le cadre de la gestion du concours et de l'envoi des dotations.

Les données des participants sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un email à contact@decor-discount.com ou par courrier à l'adresse suivante : DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement ou d'indisponibilité du site ou des réseaux sociaux empêchant l'accès ou la bonne tenue du concours, de la perte de données ou de tout autre incident technique.

La société organisatrice ne pourra également être tenue pour responsable de tout retard ou dysfonctionnement dans l'envoi des dotations, ou de l'utilisation frauduleuse de bons cadeaux par un tiers.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en termes de performances techniques, de sécurité, et de disponibilité des services.

ARTICLE 11 : DROITS D'AUTEUR ET DROITS À L'IMAGE

En participant au concours, chaque participant garantit être l'auteur de la photo soumise et s'engage à ce que celle-ci soit libre de droits. Ils garantissent également que leur photo ne porte atteinte à aucun droit de tiers (droit à l'image, droits d'auteur, vie privée, etc.).

Les participants autorisent la société Decor Discount à utiliser les photos soumises dans le cadre du concours à des fins de communication et de promotion, sur tout support, sans contrepartie financière.

ARTICLE 12 : RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation relative au jeu-concours devra être adressée par écrit à DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence dans un délai de 30 jours suivant la date de clôture du jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Le présent règlement est soumis à la législation française. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de la société Decor Discount.